



HAL
open science

Prolégomènes à une éthique de l'environnement: écocide ou bifurcation éthique ?

Patricia Signorile

► To cite this version:

Patricia Signorile. Prolégomènes à une éthique de l'environnement: écocide ou bifurcation éthique ?. Pascale Weber. Le mythe de l'abondance. ressources, imaginaire, formes de vie. Sous la direction de Pascale Weber CQFD, 2018. hal-02084253

HAL Id: hal-02084253

<https://hal.science/hal-02084253>

Submitted on 29 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Prolégomènes à une éthique de l'environnement : Écocide ou bifurcation éthique ?

par

Patricia SIGNORILE
Maître de conférences habilité à diriger des recherches
Chercheuse au *Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales (LID2MS)*
Aix-Marseille Université
France

« *La nature fait toujours, selon les conditions dont elle dispose et autant que possible, les choses les plus belles et les meilleures.* »
Aristote, *Ethique à Nicomaque*

« *Au dire des savants, les expéditions maritimes des navigateurs, comme les marches et les contremarches des tribus et des races qui emplissent l'histoire ancienne de leur bruit et de leur poussière, sont réglées (...) par les lois de l'offre et de la demande et par une certaine tendance innée au moindre effort. Quiconque réfléchit sérieusement trouvera cette explication pitoyable.* »
Robert Louis Stevenson, *Will du moulin*

« *Une action est juste, quand elle a pour but de préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est répréhensible quand elle a un autre but.* »
Aldo Léopold, *Almanach d'un comté des sables*

Décalage prométhéen, éclipse de la nature, artificialisation du monde.

Selon André Lebeau¹ « la transformation que connaît le système technique est le phénomène le plus gigantesque et le plus menaçant de tous ceux auxquels l'humanité a jamais été confrontée depuis ses origines. » Hans Jonas², dans *Principe Responsabilité*, constate que « le Prométhée définitivement déchaîné, auquel la science confère des forces jamais encore connues et l'économie son impulsion effrénée, réclame une éthique qui, par des entraves librement consenties, empêche le pouvoir de l'homme de devenir une malédiction pour lui. » Désormais, « éclipse de la nature »³ et « artificialisation du monde »⁴ impliquent un nouveau rapport non seulement à la nature mais aussi à l'individu.

Amartya Sen, qui a obtenu le prix Nobel d'économie en 1998, démontre que l'analyse économique traditionnelle est incapable de penser la diversité des comportements humains et qu'il est nécessaire d'y introduire non seulement des considérations politiques et sociales, mais surtout éthiques. Il rappelle que l'économie est d'abord au service du bien-être de tous⁵. Une pression démographique⁶ très forte, multiplie la demande alimentaire, les besoins, mais

¹ LEBEAU André, *L'engrenage de la technique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 11.

² JONAS Hans, *Le Principe Responsabilité*, trad. Jean Greisch, Paris, Editions du Cerf, 1990, p. 15.

³ FINKIELKRAUT Alain, *Nous autres, modernes*, Paris, Ellipses, 2005, p. 305.

⁴ GOLLAIN Françoise, *Une critique du travail*, Paris, La Découverte, 2000, p. 33.

⁵ SEN Amartya, *L'économie est une science morale*, traduit de l'anglais par Marc Saint-Upéry, Paris, La Découverte Poche / Essais n°142, février 2004. En juin 2012, les débats initiés par l'*Organisation des Nations Unies* à Rio ont souligné, le besoin de précision relatif à la terminologie « *économie verte* » qui semble vouée à remplacer celle de « *développement durable* » ou du moins à l'englober. En effet, utilisé en 1987 dans un rapport *Our Common Future* par le Premier ministre norvégien de cette période, Mme Brundtland, la terminologie de « *développement durable* » a d'abord fait autorité au Sommet de la Terre de Rio en 1992. Ce concept consistait à concilier les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement, associés au respect impératif de l'environnement adossé à celui de la croissance économique. Mais deux décennies plus tard, la mise en œuvre n'est pas probante. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la mutation environnementale accompagnée de la raréfaction de la biodiversité, la perturbation hydrique et atmosphérique, l'expansion de la bétonisation, attestent de conditions d'exploitation industrielles péjoratives qui altèrent l'environnement naturel de la planète. Ces pratiques sont pourtant identifiées de façon récurrente par les instances officielles, depuis l'avènement de la civilisation industrielle. D'autre part, d'un point de vue également macroscopique, si la pauvreté absolue recule, les inégalités s'accroissent, des millions de personnes souffrent de dénutrition, de privation d'eau potable, d'accès aux soins ou à l'énergie.

⁶ Quelques chiffres (source : <http://www.populationmondiale.com/>) : environ 402 000 naissances par jour dans le monde, pour environ 170 000 décès. 28% de la population mondiale est âgée de moins de 15 ans et 8% a 65 ans et plus. 65 ans est l'espérance de vie moyenne actuelle dans le monde. *Le Monde* du 22 août 2012, annonçait qu'« avec trente-six jours

aussi la dégradation de l'environnement par accumulation de déchets et de recours dévastateurs aux biens environnementaux, ce qui fait dire à Gilles van Kote que « le développement durable reste à réinventer. »⁷

À en juger par les efforts déployés par un nombre croissant d'acteurs et de programmes gouvernementaux, il est à prévoir que le mouvement mondial vers une économie *a priori* plus équitable, une « économie verte » garante d'un développement durable qui doit s'entendre dans le contexte d'une éthique mondiale globale⁸, n'en soit qu'aux balbutiements de l'organisation de son cadre qui par surcroît semble omettre les principes relatifs à la nature qui ont prévalu dans le passé. Charles Huit rappelle, dans *La philosophie de la nature chez les anciens*, qu'en toute question « les anciens nous ont frayé la voie, de sorte que l'on trouve chez eux le commencement des solutions qu'on regarde, trop à la légère, comme absolument nouvelles »⁹. De plus, le XXI^{ème} siècle s'accompagne d'une accélération économique, celle de la globalisation, qui transforme radicalement les statuts respectifs des objets naturels aussi bien que ceux des sujets dans les processus politiques. Il semblerait donc que la sémantique se soit modifiée ainsi que les relations avec les biens de la nature, dévoyant une mutation des valeurs philosophiques qui servent de fondements et qui s'expriment à travers la façon dont la nature végétale et animale est exploitée. *In fine*, entre « l'économie verte (qui serait) la marchandisation de la nature »¹⁰ et « le développement » qui serait « l'histoire d'une croyance occidentale »¹¹, existe-t-il la possibilité d'une troisième voie?

Hybris contre « juste mesure »?

La mythologie grecque raconte qu'à sa naissance, la mère de Zeus confia son enfant à la chèvre Amalthée. Elle craignait qu'il ne soit mangé par Cronos, son père. Un jour, Zeus cassa une des cornes de la nourrice. Par la suite pour se faire pardonner, il donna à cette corne le pouvoir d'abonder de fleurs et de fruits. Cette « corne d'abondance » représente encore aujourd'hui la richesse et la fécondité tout en posant la question fondamentale de son éventuel tarissement. Néanmoins, si jusqu'à Socrate, les sages ont eu du mal pour des raisons d'abord mythologiques et religieuses puis poétiques et scientifiques, à se dégager de la nature, aujourd'hui l'esprit contemporain peine cependant à y rentrer.

Hans Jonas, dans son livre *Le Principe Responsabilité*¹², constatant les dérives de la civilisation industrielle, plaide l'urgence d'une « éthique pour la civilisation technologique ».

d'avance sur 2011, nous avons consommé toutes les ressources naturelles que la Terre peut produire en un an » selon l'ONG Global Footprint Network. L'Inde dépassera la Chine comme première nation du monde d'ici 2030. 700 millions de personnes vivent sur les pentes d'un volcan. 450 millions de personnes vivent dans une zone côtière de moins de 10 mètres d'altitude et devront abandonner leur logement si le niveau de la mer augmente. 7,4 milliards d'abonnés au téléphone cellulaire/mobile (au 11 janvier 2017). 3, 2 milliards de la population a accès à Internet (2015). En 2016, 47,1% de la population mondiale disposent d'un accès Internet.

⁷ KOTE (Van) Gilles, « Le « krach » de l'économie verte », in *Le Monde* du 11 juillet 2012

⁸ Cf. www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/328_Int_homme_femme.pdf Il importe de souligner que cette éthique inclut également l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines : politique, économique, social... Il s'agit non seulement d'un objectif déterminant en matière de droits humains, mais aussi d'un moyen pour concrétiser la réalité du développement durable. L'approche par « genre » consiste à repérer les rôles et les stéréotypes attribués à chaque sexe ainsi que la nature des rapports sociaux entre les femmes et les hommes, afin de corriger les dysfonctionnements dans les politiques publiques et dans les initiatives des acteurs de la société civile.

⁹ « La philosophie de la nature chez les anciens », cité par NYS Didier in *Revue néo-scholastique*, année 1902, volume 9, numéro 33, pp. 114-118

¹⁰ *L'Humanité*, mis en ligne le 14 juin 2012, Geneviève Azam d'Attac : *L'économie verte, c'est la marchandisation de la nature*, Propos recueillis par Marthe Rubio, Humanite.fr. Cf. également pour asseoir ce point de vue, l'apparition de titres et obligations vertes en France qui conduisent à une financiarisation de la nature, véritable « or vert » : « La France a émis la plus importante obligation verte au monde. L'Etat français a lancé le mardi 24 janvier 2017 une obligation « verte » pour un montant total de 7 milliards €. Cette somme servira à financer des projets environnementaux comme les énergies renouvelables. S'exprimant à ce sujet, la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, a déclaré : « avec ce succès, la France confirme ses ambitions de devenir la place de référence mondiale pour la finance verte » <http://www.lafinancepourtous.com/Actualites/La-France-a-emis-la-plus-importante-obligation-verte-au-monde>.

¹¹ LALLEMENT Jean Christophe, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, juillet 1998, <http://base.d-ph.info/pt/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4261.html>

¹² JONAS Hans, *Le Principe Responsabilité*, Paris, Editions du Cerf, 1990

Il démontre que la promesse de la technique moderne s'est inversée en une menace de catastrophe. La science et la technologie confèrent à l'homme des forces démultipliées, l'économie libérale ne connaît plus de limite, son expansion est frénétique. Pour endiguer les dérives, Michel Serres suggère d'intervenir selon le modèle du contrat social, il propose un *contrat naturel*¹³ par lequel seraient fixées les limites de l'action de l'homme sur la Nature, le sens des droits et des devoirs. Pour ce faire, il faut « oublier » le mot environnement. Ce terme suppose que les hommes siègent au centre d'un système de choses qui gravitent autour d'eux, maîtres et possesseurs de la nature. Il sera nécessaire d'inverser le point de vue, en plaçant les choses au centre et l'homme à leur périphérie. Ou, encore, d'après le philosophe, elles partent et l'homme dans leur sein, comme un parasite... *Le parasite* -le statut actuel de l'humanité- condamne à mort cette nature que l'homme dégrade, pille, sans prendre conscience qu' *in fine* il se condamne lui-même à disparaître.

Dans ce contexte de crise idéologique, il semble que la conception anthropologique et philosophique de la nature pose des questions de fond et que l'éthique représenterait un commencement d'action associé à des lois correctement conçues et appliquées. Ces lois¹⁴ encourageraient la gestion durable des ressources naturelles. De plus, l'adoption de cibles et de normes différentes ne peut que doper l'innovation¹⁵ et l'invention, en changeant les mentalités ainsi que les comportements locaux et globaux. Cette dernière suggérerait, outre l'instauration de droits des biens naturels, une profonde mutation de l'éducation qui consisterait à développer une philosophie de l'appartenance humaine compatible avec celle de la nature.

La soumission de la nature et de l'animal par l'homme est à la fois divine et naturelle, à la fois libérale et judéo-chrétienne. L'idée que la nature et les animaux sont des choses est très profondément ancrée dans la civilisation et la mentalité occidentale. Descartes est allé encore plus loin qu'Aristote puisqu'il maintient que les animaux n'ont pas de sensations, et que toute manifestation de sensation chez les bêtes n'est qu'apparence. Fort heureusement, l'art est sans doute l'arme d'éducation la plus puissante qui puisse exister. Nombre d'artistes utilisent leurs oeuvres comme moyen esthétique pour faire passer un message, des idées, de manière subtile ou totalement assumée. Un an avant le scandale autour du meurtre du lion Cécil au Zimbabwe, Robert Chew dénonçait déjà le braconnage dans son oeuvre futuriste *Big Five*, qui dépeint la société à venir du XXII^{ème} siècle, pour contrer celui-ci, les soldats sont obligés de patrouiller accompagnés de leurs drones. D'autre part, Yun-Fei tou a commencé sa carrière dans le photo-journalisme. En 2009 il concrétise ses projets avec « Memento Mori ». « Souviens-toi que tu vas mourir » est une série photographique sur le thème de l'abandon et de l'euthanasie dans les refuges. L'artiste capture les derniers regards des chiens dans le couloir de la mort, juste avant leur dernier souffle. Si les artistes participent déjà à l'éducation des peuples, il est nécessaire qu'ils touchent le plus grand nombre et pour les accompagner que les lois deviennent structurantes.

Par ailleurs, si l'on pense que l'esprit humain est capable de démêler, entre ses constructions, celles qui représentent fidèlement les processus naturels de celles qui ne sont que cohérentes logiquement, alors il faut tenter d'esquisser, à la lumière de la philosophie, une vision rationnelle du monde¹⁶. Au début de sa recherche plastique d'artiste, Chris Jordan n'était pas intéressé par la problématique consumériste ni par celles de ses effets sur l'environnement. Quand, il a commencé à s'intéresser aux déchets et à travailler à partir d'eux, son entourage lui a fait comprendre qu'il touchait là à un sujet contenant une dimension sociale et politique, parallèlement à sa recherche esthétique. En France HANTU, duo de performers

¹³ SERRES Michel, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1992

¹⁴ MESTRE Jacques, in *Le droit face à l'exigence contemporaine de sécurité*, actes du Colloque de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille (11-12 mai 2000), avant-propos Jacques Mestre, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2001

¹⁵ Cf, par exemple Marielle COURT, « Dépolluer avec des plantes, des champignons et des microbes », *Le Figaro*, 7 juillet 2012

¹⁶ SAINT-SERNIN Bertrand, « Légitimité et existence de la philosophie de la nature ? », *Revue de Métaphysique et de Morale*, No. 3, « Philosophie de la nature » (Juillet-septembre 2004), Presses Universitaires de France, Paris, pp. 331-342

« ethnologue », montre à travers sa recherche plastique que si la privatisation du vivant se développe, des mouvements éthiques et environnementaux s'expriment localement faisant écho aux conceptions animistes et holistes de certains territoires qui oeuvrent pour la prise en considération du règne animal et de l'environnement comme sujets de droit. Ce duo s'inscrit dans la recherche et la transmission de ce qui fait lien et sens entre le passé et le futur.

Dans le domaine philosophique, Luc Ferry¹⁷ à propos de l'écologie note que la France n'a pas produit de théoriciens de niveau similaire à ceux des pays anglo-saxons ou germaniques. Cependant, il repère trois grandes tendances d'une philosophie écologiste « locale ». D'une part, le mouvement environnementaliste, démocratique, qui vise la protection des intérêts de l'homme à travers la protection de la nature, qui n'a pas de valeur intrinsèque mais dont la destruction fait courir un danger à l'homme. D'autre part, une tendance « utilitariste » qui considère que la souffrance animale doit être prise en compte moralement, au même titre que la souffrance humaine. Les animaux deviennent alors des sujets de droit. Enfin, la troisième tendance qui attribue des droits à la nature elle-même, y compris sous ses formes non animales. Luc Ferry rattache à cette tendance les idées des philosophes Hans Jonas et Michel Serres.

Aldo Léopold¹⁸, Arne Naess ou John Baird Callicott, ont démontré que la disparition de la nature et de ses sujets n'est pas à l'ordre du jour mais qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle ère, d'une recomposition de la conception de la nature et des rapports que l'homme entretient avec celle-ci. L'anthropocentrisme de la philosophie du passé s'effacerait progressivement pour donner à la nature et à ses composantes une valeur intrinsèque. L'éthique de la terre ne peut s'accomplir que par le biais d'un remaniement, donc d'une métamorphose, des convictions intellectuelles. Son fondement est l'éducation¹⁹, son media l'artiste et le philosophe.

Summa lex²⁰ et émergence de la pensée dite rationnelle

Qu'elle renvoie une image qui est celle d'un dieu ou de dieux multiples, ou encore celle de l'homme, la nature est davantage conçue dans l'histoire de la pensée comme un agent ou un conducteur qui fait un lien, plutôt que comme un être à part entière. André Pellicer²¹ distingue deux emplois principaux du terme « *natura* ». L'un qui représente d'abord la manière d'être, les caractères propres d'êtres vivants, mais aussi d'objets inanimés et d'abstractions, le terme s'adressant aussi bien à l'individu qu'à l'espèce. L'autre qui désigne également la Nature universelle, conçue soit comme une totalité d'êtres et de phénomènes ? En cela ce terme est proche du sens moderne, soit comme une cause, une puissance créatrice et organisatrice de l'univers. Ces deux emplois de *natura* correspondent aux sens fondamentaux du grec *phusis* et au principe de spontanéité, *nomos*, soit la loi par convention, ainsi qu'à *technè* qui désigne l'art et le savoir-faire. La pensée philosophique relative à la nature s'articule autour de grands principes qui dessinent en contrepoint des représentations de l'homme et de l'organisation divine, politique, économique et juridique du monde dans lesquelles les logiques modernes

¹⁷ FERRY Luc, *Le Nouvel Ordre écologique*, « L'arbre, l'animal et l'homme », Paris, Grasset, 1992

¹⁸ LEOPOLD Aldo, *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Flammarion, 2000. Cet auteur a contribué à l'information publique, au développement du mouvement de protection environnementale.

¹⁹ L'économie verte ne peut se réduire à un enjeu simplement industriel et économique, c'est surtout une question culturelle. Si ce point de vue est peu ancré en France, il a donné lieu aux Etats-Unis au développement d'une école de pensée active depuis les années 60. Mais ces théoriciens sont mal identifiés en France faute de traduction et de diffusion de leurs idées. Cependant sous l'impulsion d'éditeurs (les éditions Wildproject, par exemple, lancées par Baptiste Lanasse en 2009 avec la parution de *Printemps silencieux* de Rachel Carlson, ou encore la traduction de philosophes comme Arne Naess ou John Baird Callicott) une nouvelle vision de la nature voit le jour tandis qu'émerge une philosophie environnementaliste française. *Du bon usage de la nature* de Raphaël et Catherine Larrère, qui signe par ailleurs la postface de l'ouvrage de Callicott, est réédité. Pour eux, il s'agit d'analyser les liens entre science, politique et éthique environnementale, « les hommes font partie de la solution, on ne sauvera pas la nature sans eux et ils ne se sauveront pas sans la nature. »

²⁰ NAY Olivier, « Nature (philosophies classiques et modernes) », in V. Bourdeau et R. Merrill (dir.), *Dictionnaire de théorie politique*, 2009. AFEISSA Hicham-Stéphane, *Éthique de l'environnement. Nature, valeur, respect*, Vrin, coll. Textes clés, 2007. Cf. également *La perception de la nature de l'antiquité à nos jours*, Actes de la journée d'étude du vendredi 7 décembre 2007, avant-propos Jacques COGET, Palais des Beaux-Arts, Lille, en partenariat avec le musée d'histoire naturelle et d'ethnographie, Conseil scientifique de l'environnement, Nord-Pas-de-Calais.

²¹ PELLICER André, *Natura, étude sémantique et historique du mot latin*, Paris, PUF, 1966

trouvent leurs fondements. Il s'agit d'abord, d'une conception de la nature identique à celle du cosmos ordonné par une fin chez les anciens, d'autre part d'une représentation mécaniste de la nature avec l'émergence des sciences et de la pensée moderne rationnelle, individualiste et subjective. La nature devenant alors un objet de connaissance et son environnement, l'objet d'une maîtrise.

La nature est la première divinité dont l'ambivalence s'avère à la fois source de terreur et de fascination. À travers les mythes, les rites, l'art, la nature est à la fois divinisée et humanisée. D'après Aristote « une tradition transmise de l'antiquité, sous forme de mythe, aux âges suivants, [...] apprend que les corps célestes sont des dieux et que le divin embrasse la nature entière. »²² Mais la nature est aussi considérée comme nourricière, fertile et féconde. Pour Ovide, « la terre, sans être violée par la houe, ni blessée par la charrue, donnait tout d'elle-même. »²³ Cependant, la terre peut se venger de ceux qui ne la respectent pas. Ovide relate²⁴ qu'Erysichon, ayant abattu un chêne sacré dédié à Déméter, la déesse de l'agriculture et des moissons, a été puni d'une faim insatiable. Dans la pratique, toute intervention humaine destinée à détruire ce que la nature offre, est considérée comme un sacrilège, passible de punition, sauf si l'on suit les prescriptions divines, oracles ou rites purificateurs. Les croyances religieuses du passé ont concouru à maintenir l'ordre naturel. Tacite raconte par exemple, que le Sénat a refusé de valider des travaux à réaliser sur les cours d'eau alimentant le Tibre pour empêcher ses débordements, par respect de la religion²⁵.

Par la suite, qu'il s'agisse d'ouvrages d'agronomie, de l'*Économique* de Xénophon, qui loue l'agriculture perse, ou de l'*Histoire Naturelle* de Pline en passant par les *Géorgiques* de Virgile, les *De re rustica* de Varron ou encore Columelle, tous ces auteurs attestent de l'observation de la nature à des fins utilitaires au risque même de l'épuiser comme le craint Lucrèce²⁶. De plus, en opposition aux contrées cultivées et civilisées, il existe des contrées « barbares » qui se situent aux limites des terres civilisées. Elles sont caractéristiques du milieu « sauvage », ce qui justifie leur destruction et contribuera, déjà, à la déforestation de la Grèce antique. Platon compare alors le paysage, à « un corps décharné par la maladie »²⁷. En réalité, c'est la cité qui est considérée par les Grecs comme le milieu naturel. La façon dont les Anciens représentent les paysages infernaux est également signifiante. Le royaume d'Hadès pour les Grecs et de Pluton pour les Romains n'invitent pas par dessein à la sérénité. L'épopée, chez Homère comme chez Virgile, les décrit sous un aspect sauvage, escarpé, « froid » comme le Styx, « malsain » comme l'Achéron. La végétation y est clairsemée et donne une impression d'hostilité²⁸. Les symboles de la domestication sont aussi utilisés concrètement par Horace²⁹ et Pindare³⁰, qui comparent les générations humaines aux récoltes portées par la terre. Dans l'*Illiade*, Homère note que « comme naissent les feuilles, ainsi font les hommes. [...] Une génération naît à l'instant même où une autre s'efface »³¹, tandis que la métaphore du guerrier qui s'écroule comme « un arbre abattu », est fréquente dans les textes de cette époque.

D'une conception « divinisée » de la nature, découle à travers les mythes anciens une attitude respectueuse et de soumission qui se manifeste par des rites, des cultes et des incantations. Pourtant cette conception caractéristique chez Homère, Hésiode ou Eschyle ne sera plus tout à fait celle des personnages d'un Sophocle ou d'un Aristophane un demi-siècle plus tard. Désormais, « s'il est bien des merveilles en ce monde, il n'en est pas de plus grande que l'homme. »³² C'est sous l'influence des philosophes que la nature, d'abord investie par le

²² Aristote, *Métaphysique*, XII, 1 074 b

²³ Ovide, *Métamorphoses*, I, 95-112

²⁴ Ovide, *Métamorphoses*, VIII, 739 sq

²⁵ Tacite, *Annales*, I, 79

²⁶ Lucrèce, *De rerum natura*, V

²⁷ Platon, *Critias*, 110 e

²⁸ Homère, *Odyssée*, X, 509-510

²⁹ Horace, *Satires*, II, 6

³⁰ Pindare, *Néméennes*, 6, v. 8-11 ; 11, v. 37-42

³¹ Homère, *Illiade*, VI, v. 146-149

³² Sophocle, *Antigone*, v. 332 sq

divin, se videra progressivement de sa substance et de son être. Dès lors, le changement de paradigme est inéluctable, il s'agira d'une interprétation différente de celle mythologique.

Déjà aux VIIe-VIe siècles avant Jésus-Christ, des « physiciens » de l'école de Milet tels que Thalès, Anaximandre, ou Anaximène s'intéressent à l'ordre universel à partir de l'observation du monde matériel. Ils apportent des explications rationnelles et scientifiques, à l'aide d'arguments tirés de l'observation et de l'examen critique. Cette réflexion sur la nature est ainsi l'occasion d'une première lecture désacralisée du monde. Elle contribue à l'émergence de la pensée rationnelle dans la Grèce antique. Héraclite d'Ephèse conçoit le monde physique comme un ordre dynamique, soumis à des forces et des tensions qui lui donnent un mouvement permanent. Le monde héraclitéen construit un flux perpétuel, un univers en constant devenir, dont le principe primordial est le feu, source de l'équilibre et de l'harmonie. D'où le constat que « ce monde a toujours été et il est et il sera un feu toujours vivant, s'alimentant avec mesure et s'éteignant avec mesure. »³³

Cependant, les Sophistes contribueront au développement d'une pensée morale, identifiée sous le nom de « cosmopolitisme », qui mettra clairement en évidence la place de la nature. Des savants itinérants comme Protagoras, Gorgias, Hippias, Prodicos ou Antiphon sont accueillis avec les faveurs des réformateurs comme Périclès. Ils sont proches du pouvoir et des puissants. Les Sophistes, en rupture avec la morale guerrière athénienne développée par Calliclès dans le *Gorgias* de Platon, affirment que « les Grecs et les Barbares respirent le même air par la bouche et le nez et mangent à l'aide de leurs mains ». D'ailleurs, le cosmopolitisme incite les Sophistes à formuler l'idée de la primauté des principes de continuité inscrits dans la Nature sur les lois conventionnelles de la Cité. Pour certains d'entre eux, notamment Protagoras, la loi humaine est nécessaire à l'amélioration de la cité puisque « l'homme est la mesure de toutes choses, de celles qui sont comme elles sont, de celles qui ne sont pas comme elles ne sont pas ». Pour d'autres, comme Antiphon, la Nature renferme des principes supérieurs qu'aucune cité ne peut détourner, les impératifs de la nature sont nécessaires³⁴. Quant à Hippias, dans *Protagoras* de Platon, il affirme à ses interlocuteurs que, selon la nature, le semblable est parent du semblable, mais la loi, qui est un tyran pour tous les hommes, violente nombre de choses contre la nature. Bien sûr, la nature dont il est question est celle de l'humanité, qui contribue à élaborer l'un des fondements de la pensée sur le droit naturel.

La philosophie platonicienne, cherche ainsi à dépasser l'opposition entre la nature et la loi. Platon est hostile à la pensée de la *physis*, qui restreint la nature à un ordre matériel. Ce philosophe conçoit d'une part l'ordre naturel dans sa relation avec les affaires humaines, d'autre part il érige la nature en ordre idéal et absolu, source d'harmonie et de sagesse. En ce sens, elle materialise ce qui relie l'être humain au monde global. Quant à Aristote, s'il associe tout d'abord la nature à la vie humaine proprement dite, l'ordre naturel qu'il conçoit ne renvoie pas uniquement à l'ordre cosmique, mais s'exprime dans chaque être et en chaque chose. Il met fin à la distinction platonicienne entre l'intelligible et le sensible. Aristote propose une définition nouvelle de la nature. Pour lui, en effet, la nature ne peut se réduire à un ensemble de mécanismes physiques. Elle est orientée par un *télos*, soit une fin et un accomplissement. Aristote compare ainsi la nature à « l'art », la *tekhné*, soit la connaissance au service de l'action. Comme tout objet créé par l'esprit a une finalité qui lui est assignée, toute chose naturelle existe en vue d'une fin. Dans la pensée aristotélicienne, la nature est l'occasion d'une réflexion plus large sur l'implication des hommes dans la cité. Aristote conçoit en effet cette dernière comme le fondement de la vie naturelle. Il établit le caractère naturel du lien politique, la participation des citoyens aux affaires publiques reflète l'expression de l'ordre de la Nature. Il en est de même pour Sénèque quelque siècles plus tard puisque « tout est fait pour l'homme qui sait porter sur la nature un regard esthétique et utilitaire : elle est belle et il faut apprécier l'harmonie de cette œuvre d'artiste. »³⁵ Sénèque va d'ailleurs jusqu'à dénoncer la surexploitation des mines, pour des raisons morales qui

³³ Héraclite, *Fragment*, 30

³⁴ Antiphon, *Discours, Fragments*, Paris, Les Belles Lettres, 2003

³⁵ Sénèque, *Lettres à Lucilius*, 133, 16

remettent en cause les excès de luxe de ses contemporains³⁶.

Les Stoïciens, en particulier par l'entremise de Cicéron, considèrent que les lois humaines puisent leurs principes dans les exigences de la « loi naturelle », ils élaborent les bases de la réflexion sur le « droit naturel » qui, plus tard, servira la cause de la pensée juridique savante contre les conceptions de l'Église romaine, notamment contre l'idée de justice surnaturelle. Cicéron fait dire au stoïcien Balbus que « l'homme est partie intégrante de la nature, mais ses dons lui permettent de se mouvoir avec plus de liberté dans le milieu physique, lui procurent une expérience plus vaste et des occasions plus nombreuses pour travailler à améliorer la nature et la plier à son usage »³⁷.

Lucrèce écrit que « l'univers n'a pas été fait pour nous de création divine, tant l'ouvrage est défectueux. »³⁸ L'affrontement et la confrontation de l'homme avec la nature est incessant. Le *livre V* se termine par l'éloge de la civilisation. « Toutes les interventions utilitaires ou artistiques, tout cela a été le fruit du besoin, de l'effort et de l'expérience ; l'esprit l'a peu à peu enseigné aux hommes dans une lente marche du progrès. »³⁹

Chez les anciens sages, l'être humain, comme toute chose existante dans l'univers, est le produit de la nature et de ses lois. Il n'est qu'une partie d'un tout qui le dépasse. Il n'est pas un sujet autonome dont la vie subjective préexiste aux choses. Cet ensemble de déterminations collectives crée une relation à la nature qui dénote une conception « holiste » du monde. Celle-ci pose le caractère naturel du lien politique et ne commencera à être débattue qu'avec l'émergence de la pensée moderne, et notamment les théories du contrat social dont l'un des apports majeurs sera de penser l'ordre social comme une construction humaine, issue de la volonté collective. Mais cette conception sera définitivement abandonnée par l'individualisme philosophique et juridique d'où émergeront, aux XVIIIe et XIXe siècles, les idées d'autonomie individuelle et de liberté.

D'une manière générale, la réflexion philosophique sur la nature, en Grèce, puis à Rome, joue un rôle déterminant dans le déclin de la pensée mythologique. Le naturalisme concourt au développement d'une réflexion morale qui contribue à l'érosion des représentations sacrées dans la production du savoir. Il favorise l'émergence de la philosophie rationnelle, conçue comme une discipline de l'esprit qui établit la connaissance comme voie de la sagesse et qui « cherche à fonder l'ordre du monde sur des rapports de symétrie, d'équilibre, d'égalité entre les divers éléments qui composent le cosmos »⁴⁰. Le naturalisme antique crée une première étape vers une conception philosophique qui ne soumet pas l'intégralité de la réalité du monde à un projet divin, mais émet l'hypothèse que la nature est régie par des lois propres, notamment des lois physiques que l'homme peut soumettre et exploiter.

La théologie chrétienne traditionnelle, qui fonde en un Dieu unique l'origine et la cause de toute réalité, se trouve au Moyen Âge, soumise à la redécouverte de l'idée de nature par les scolastiques. Du coup, la nature apparaît tributaire d'un ordre spécifique, qui atteste soit de son autonomie soit de calculs divins, réhabilitant l'idée aristotélicienne de la « vie naturelle ». À partir des XIe et XIIe siècles, la pensée scolastique s'ouvre à l'effervescence intellectuelle de la « renaissance médiévale ». Elle contribue à renouveler l'idée de nature issue de la philosophie antique. La nature n'est plus assimilée de façon absolue aux mystères divins, elle est désormais envisagée sous forme de « lois ». Au XIIIe siècle, Thomas d'Aquin valorise l'idée de nature. Il combine l'héritage augustinien et les sources de la philosophie morale, en particulier celle d'Aristote. C'est avec la *Somme théologique*, qu'il défend une concordance des connaissances profanes et des vérités chrétiennes. Il invite à rechercher le salut par l'exercice d'une vie naturelle modèle. La nature ne s'oppose plus à la grâce de Dieu. Elle représente le prolongement de l'action divine. Cette perception inaugure la voie d'une réflexion chrétienne

³⁶ Ibid supra, 122, 8

³⁷ Cicéron, *De natura deorum*, II

³⁸ Lucrèce, *De rerum natura*, II, 180 sq

³⁹ Ibid. supra, V, 1446 sq

⁴⁰ VERNANT Jean-Pierre, *Les origines de la pensée grecque*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p.7

sur la mécanique de la nature, qui conjugue, par la suite, les enseignements bibliques et les connaissances rationnelles avec des théoriciens tels que Leibniz, Malebranche ou Spinoza, auxquels elle associe un panthéisme où Dieu et la nature se confondent dans l'ordre éternel du monde.

Dans le *Traité théologico-politique*, Spinoza développe une théorie des droits naturels qui permet de donner sens à la notion du droit des êtres de nature. Il s'agit, pour chaque existant, de déployer sa puissance d'être et son désir de persévérer dans son être. Pour Spinoza⁴¹, un individu est un existant naturel comme le poisson ou l'arbre. La Nature ne se limite pas aux lois de la Raison humaine dont l'unique objet est la conservation des hommes; elle en comprend une infinité d'autres qui se rapportent à l'ordre éternel de la Nature entière dont l'homme est une petite partie. L'effort (*conatus*) par lequel chaque chose s'efforce de persévérer dans son être n'est rien à part l'essence actuelle de cette chose. Les hommes se croient libres pour la seule raison qu'ils sont conscients de leurs actions, et ignorants des causes qui les déterminent.

Si, à partir de la Renaissance, le renouvellement des conceptions de la nature et l'évolution intellectuelle a accompagné la progression des connaissances expérimentales, alors que la pensée « naturaliste » médiévale restait tributaire des préoccupations métaphysiques, les nouvelles disciplines vont utiliser le langage de la science. Jérôme Cardan, Nicolas Copernic, Giordano Bruno, Francis Bacon, Galilée, concourent à l'émergence de la démarche expérimentale. La nature est alors perçue comme un dispositif dont il convient d'analyser les lois spécifiques. Pour Newton comme pour de nombreux savants du XVII^e siècle, le développement de la connaissance expérimentale s'accompagne d'une réflexion métaphysique, et surtout de la référence au Dieu créateur. Elle inaugure une « théologie naturelle » qui tente de circonscrire les lois divines. Le souci des savants consiste à faire coïncider la foi et la raison, la science théologique et l'observation de la nature. Dans la pensée classique, la nature est désormais perçue comme un ensemble dynamique, soumis à un jeu de forces et de mouvements, tributaire d'un principe immmanent.

C'est dans ce contexte de renouvellement des connaissances, que Spinoza et Leibniz tissent le lien entre l'ordre de la nature et les règles divines. S'ils produisent des philosophies diamétralement opposées, Spinoza donne à la nature une ampleur exceptionnelle où les lois de la nature et de l'individu se confondent. Pour lui « la puissance de la nature, c'est [...] la puissance même de Dieu, qui possède un droit souverain sur toutes choses. »⁴² La nature se traduit également dans la vie individuelle : « comme la puissance universelle de toute la nature n'est autre chose que la puissance de tous les individus réunis, il en résulte que chaque individu a un droit sur tout ce qu'il peut embrasser, ou, en d'autres termes, que le droit de chacun s'étend jusqu'où s'étend sa puissance. »⁴³ Toutes les expressions du monde se condensent et se mêlent dans une unique substance, la *monade*, qui synthétise l'ordre éternel du monde. La philosophie de Leibniz poursuit une même interrogation sur les liens entre le monde mécanique de la nature et les sources métaphysiques de l'univers. Leibniz tente de concilier, les apports de la pensée rationnelle - notamment le cartésianisme - et les fondements de la pensée classique hérités de la scolastique médiévale. Dans ses *Principes de la nature et de la grâce fondés en raison*, il considère l'existence de deux plans : le monde physique de la nature et le règne moral de la grâce. Le premier est déterminé par les principes mécaniques accessibles par les sciences mathématiques et la physique. Le second désigne « l'harmonie établie de tout temps ». Ainsi, les lois de la nature prolongent des principes plus élevés qui ne peuvent être expliqués par le langage mathématique.

En 1789, la pensée de Kant est formalisée dans la *Déclaration des droits de l'homme*. Avec la reconnaissance de droits, l'être humain peut se dispenser de recourir à Dieu et s'isoler d'autant plus de la nature. Désormais, les humains sont à sauver en priorité, sans distinction

⁴¹ Arne NAESS, le théoricien de l'« écologie profonde », se réfère explicitement à Spinoza. Cf. NAESS Arne, *Vers l'écologie profonde* (avec David Rotenberg), trad. Dominique Bellec, Marseille, Wildproject, coll. Domaine Sauvage, 2009.

⁴² Spinoza, *Traité théologico-politique*, XVI.

⁴³ Ibid. supra.

qualitative, au nom du principe humaniste qui sacralise la vie humaine et du principe d'égalitarisme entre les hommes. Dans la *Critique de la faculté de juger*, Kant affirme que si le monde était uniquement constitué d'êtres inanimés, ou bien simplement d'êtres vivants mais dépourvus de raison, l'existence d'un tel monde n'aurait absolument aucune valeur, parce qu'il n'existerait en lui aucun être qui ait le moindre concept d'une valeur. Il s'inscrit donc dans une lignée anthropocentrique puisque l'être humain étant sur Terre le seul être qui possède un entendement, dont une faculté de se proposer arbitrairement des fins, celui-ci mérite le titre de seigneur de la nature et, si l'on considère la nature comme un système téléologique, l'être humain est la fin dernière de la nature.

Les philosophies de la nature comme celles de Leibniz ou de Berkeley, de Schelling, de Hegel et plus tard de Bergson, ont tenté de revaloriser, à l'encontre des représentations mécaniques et abstraites, une approche qualitative et intuitive de la nature. Développant la notion de progrès des connaissances ouverte par les Lumières, illustrée par les réflexions de Condorcet et de Saint-Simon. Plus encore la pensée de Hegel, le positivisme comtien ou la théorie marxiste considèrent que les sociétés humaines fondent des « communautés historiques » soumises à des critères et à des principes.

Les nouvelles théories philosophiques rompent ainsi clairement avec le naturalisme médiéval. D'une part, elles ne considèrent plus la société humaine comme le prolongement direct de la nature. Les hommes peuvent établir leurs propres lois, en accord avec les principes éthiques universels inscrits dans le droit naturel. D'autre part, si nature il y a, elle n'existe que par la médiation de l'individu, de la volonté et des droits humains.

Rationalisme, philosophie du sujet et désenchantement de la nature.

Les philosophes du XVIIe siècle ont appliqué la formule de Galilée, selon laquelle « la nature est écrite en langage mathématique » puisque « on ne peut [...] comprendre [le livre de l'Univers], [...] il est écrit en langage mathématique, et les caractères sont des triangles, des cercles, et d'autres figures géométriques, sans lesquelles il est impossible d'y comprendre un mot. Dépourvu de ces moyens, on erre vainement dans un labyrinthe obscur »⁴, c'est la pensée cartésienne qui, pour les philosophes modernes, est à l'origine de la rupture avec la représentation cosmologique de la nature.

En effet, Descartes souhaite non seulement construire une méthode philosophique reposant sur la faculté de penser pour libérer les sciences des préjugés qui hantent le monde, mais il renonce également aux lumières de la religion dans la recherche des « connaissances vraies ». Dans la préface des *Principes de la philosophie*, il affirme ainsi que « la connaissance de la vérité par ses premières causes, c'est-à-dire la sagesse, dont la philosophie est l'étude » résulte de « la raison naturelle sans la lumière de la foi. » Pour le mathématicien français, la nature n'est pas déterminée par des principes infrangibles à l'origine de tous les mouvements du monde. Ses forces sont le résultat de causes et d'effets, de régularités objectives qu'il est possible d'analyser et de mesurer.

En France, le rationalisme cartésien influence la pensée des Lumières. Il contribue ainsi au désenchantement du monde. La nature est dépossédée de tous les mythes et de toutes les représentations associées. L'importance occupée par les articles sur le monde vivant, la physique ou les arts mécaniques dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, auxquels s'ajoutent onze volumes de « planches » de dessins avec des légendes, illustre la vision renouvelée de la nature qui prévaut dans les cercles savants de la France du XVIIIe siècle.

D'une part, l'association de la nature et de la raison humaine donne à l'homme une puissance nouvelle, qui peut lui permettre d'exercer une maîtrise sur la nature et, à terme, d'améliorer son existence. La formule cartésienne selon laquelle « l'homme doit devenir comme maître et possesseur de la nature » est une invitation à exploiter, grâce à la science, les forces de la

⁴ Galilée, *Il saggiaiore*, traduit en français par *L'essayeur*. Cf. CHAUVIRE Christiane, *L'essayeur de Galilée*, Annales littéraires de l'université de Besançon, Paris, Les Belles Lettres, 1979

nature afin d'écarter les dangers que sont la maladie et la violence. Elle préfigure ainsi l'ambition scientifique moderne. L'idéologie technoscientifique des XIXe et XXe siècles conduit cette ambition à son paroxysme. Elle superpose la maîtrise technique du monde naturel et le progrès humain. D'autre part, dans le domaine politique, les théoriciens libéraux insistent sur le nécessaire consentement des individus à l'ordre social et sur les droits légitimes qu'ils peuvent espérer, en retour, d'un pouvoir civil nécessairement limité, placé au service du bien commun. Toutefois, ils contribuent ainsi au déclasserment des interrogations des anciens qui réfléchissaient aux « origines » et aux « causes » du pouvoir, et pour lesquelles les références aux lois et aux principes gouvernant l'ordre naturel demeuraient centrales. Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, affirme que « la nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes en qualité d'agent libre. L'une choisit ou rejette par instinct, et l'autre par un acte de liberté. »⁴⁵ La nature impose ainsi ses principes aux animaux, alors que le propre de l'être humain est de s'en évader, grâce à la « faculté de se perfectionner ». Cette faculté lui permet d'évoluer, alors que la nature, elle, reste immobile. La réflexion du philosophe genevois illustre la distinction majeure établie, dans la pensée du XVIIIe siècle, entre la nature et l'homme. Une formule rousseauiste anticipe ainsi la conception moderne de l'individu : « la volonté parle encore quand la nature se tait. »⁴⁶

Au XIXe siècle, le paradigme de l'Histoire succède à celui de la Nature. Il devient alors le cadre de la philosophie. L'idée d'une différenciation entre la nature et la société s'impose. L'individu est désormais appréhendé comme un « être historique ». Quant à la théorie de l'évolution de Charles Darwin, elle conteste les conclusions du lamarckisme, tout en prolongeant la conception scientifique de la nature. Ainsi, la nature apparaît comme un ensemble formé par une accumulation d'accidents et de modulations. En effet, « l'homme n'a aucune influence immédiate sur la production de la variabilité ; il expose seulement, souvent sans dessein, les êtres organisés à de nouvelles conditions d'existence ; la nature agit alors sur l'organisation et la fait varier. »⁴⁷ Pour Darwin, « l'homme peut choisir les variations que la nature lui fournit, et les accumuler comme il l'entend ; il adapte ainsi les animaux et les plantes à son usage ou à ses plaisirs. Il peut opérer cette sélection méthodiquement ou seulement d'une manière inconsciente, en conservant les individus qui lui sont le plus utiles ou qui lui plaisent le plus. »⁴⁸

Les théories évolutionnistes conçoivent la nature comme un univers physique totalement désacralisé, observable au moyen de méthodes empiriques. Il s'agit d'un monde purement physique en perpétuel mouvement. Celui-ci accompagne l'essor des sciences sociales au XIXe siècle ainsi que l'abandon des dernières références à la nature.

Aujourd'hui, la garantie d'une éthique ne pourra se concevoir qu'encadrée par le droit de l'environnement. Alexandre Kiss affirme que « l'objectif du droit de l'environnement, [...] est de protéger les hommes en leur assurant un milieu de vie adéquat. Il rejoint ainsi le concept de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine [...]. En effet, un environnement dégradé par les pollutions et défiguré par la destruction de toute beauté et variété est aussi contraire à des conditions de vie satisfaisantes et au développement de la personnalité que la rupture des grands équilibres écologiques est préjudiciable à la santé physique et morale »⁴⁹

Les conceptions naturalistes du passé démontrent la fascination mais aussi le déni ou encore l'instrumentalisation de l'éco-système. De plus, le mythe du développement fait apparaître l'écart entre le discours, les pratiques, la marchandisation et la financiarisation de la nature.

⁴⁵ Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, I, 58.

⁴⁶ *Ib.*

⁴⁷ Darwin, *l'Origine des espèces*, chap. XV.

⁴⁸ *Ib.*

⁴⁹ KISS, Alexandre-Charles et BEURRIER Jean-Pierre, *Droit international de l'environnement*, 4e éd., Paris, A. Pedone, 2010, p. 18

Vers une éthique pour les civilisations technologiques : La nature comme patrimoine commun et sujet de droit ?

Michel Serres propose une nouvelle étape de la conception de la nature qui ferait d'elle un sujet de droit en même temps qu'elle marquerait une nouvelle étape pour l'humanité. La nature « conditionne la nature humaine qui, désormais, la conditionne à son tour. La nature se conduit comme un sujet. »³⁰ En effet, celle-ci n'a jamais fait l'objet de sollicitude, excepté de la part des stoïciens et des mythes qui réglaient leurs principes de vie sur ceux de la nature. Si la nature est un sujet de droit, c'est là désormais que se situera la mutation de la modernité. L'idée de « contrat social » a eu pour conséquence de refuser à la nature ce qui est accordé à l'homme. Il faut donc désormais travailler à l'y insérer.

Partant du constat que la nature conditionne l'homme, elle mérite à ce titre d'être traitée comme un sujet. En effet, « *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* donna la possibilité à tout homme en général d'accéder à ce statut de sujet du droit. Le contrat social, du coup, s'achevait, mais se fermait sur soi, laissant hors jeu le monde, collection énorme de choses réduites au statut d'objets passifs de l'appropriation. Raison humaine majeure, nature extérieure mineure... Voilà pourquoi nous vouons nécessairement les choses du monde à la destruction. Maîtrisées, possédées, du point de vue épistémologique, mineures dans la consécration prononcée par le droit. Or elles nous reçoivent comme des hôtes, sans lesquelles, demain, nous devons mourir. Exclusivement social, notre contrat devient mortifère, pour la perpétuation de l'espèce, son immortalité objective et globale. »³¹

S'il faut un jour repenser le progrès sur un autre mode que celui de la croissance infinie, une économie humaine ne peut se concevoir hors de l'économie de la nature. Jérémy Rifkin³², outre le fait qu'il a popularisé l'expression « troisième révolution industrielle », désignant une révolution économique et industrielle qui nécessite une « économie décarbonée », il a démontré dans *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie*, que l'empathie fonde la nature humaine. Celle-ci peut rétablir l'entropie générée par notre espèce depuis la première révolution industrielle. En effet, « si la nature humaine est matérialiste jusqu'à la moelle - égoïste, utilitariste, hédoniste -, on ne peut guère espérer résoudre la contradiction empathie-entropie. Mais si, au plus profond, elle nous prédispose à [...] l'élan empathique, il reste au moins possible d'échapper au dilemme, de trouver un ajustement qui nous permette de rétablir un équilibre durable avec la biosphère. »³³

Il s'agit donc de « penser globalement et d'agir localement ». À l'heure où les actions des forces de la mondialisation s'accélèrent, s'approfondissent et se complexifient, tous les indicateurs démontrent que les anciennes formes de conscience et d'organisation se transforment. C'est l'émergence d'une « conscience empathique » qui doit piloter systématiquement une mutation industrielle, sociale et culturelle.

La culture de la domination de la nature, au travers de la raison triomphante et de la toute puissance des techno-sciences, a abouti également à l'exploitation et à l'asservissement de l'homme. La déshumanisation des rapports humains est le reflet de la dégradation de la nature et le miroir de toutes les déliquescences. En qualité de « maîtres et possesseurs », les hommes ont réduit la nature au statut d'objet. Si, à l'origine, la nature conditionne l'homme, c'est lui désormais qui conditionne celle-ci. Cette interdépendance appelle, pour Michel Serres, l'établissement d'un « contrat naturel », fondement d'un droit nouveau, d'une symbiose vitale. Jadis délaissé par le contrat social, celui-ci octroie une dignité juridique à la nature et définit les devoirs de l'humanité envers elle. En effet, la nature appartient au patrimoine commun. Cette idée admise de longue date par le droit coutumier permet à chaque

³⁰ SERRES Michel, *Le Contrat naturel*, François Boudin, 1990, p. 64

³¹ Ib. supra

³² Written declaration on establishing a green hydrogen economy and a third industrial revolution in Europe through a partnership with committed regions and cities, SMEs and civil society organisations [archive], ref : DC\651204EN.doc ; PE 385.621v01-00 ; 2007, 2 pages [PDF], cf. <http://hyfleetcute.com/data/MEP%20Green%20H2%20Declaration.pdf>

³³ RIFSKIN Jérémy, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise. Vers une civilisation de l'empathie*, Paris, Les liens qui libèrent, 2011

personne de se déplacer à travers le territoire. Les espaces naturels dans leur intégralité sont considérés comme des espaces ouverts au public. Le développement de la législation environnementale, qui doit s'affirmer face aux intérêts privés, explique sa récente consécration législative et même constitutionnelle.

En France, l'Article 1 de la Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, dispose que « la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. » Par ailleurs, la prise de conscience de la fragilité de l'environnement a conduit le législateur, d'une part à reconnaître à l'environnement le caractère de patrimoine commun de la nation, que chacun est tenu de protéger, et d'autre part de conférer à cette protection un caractère constitutionnel, par le biais de la Charte constitutionnelle de l'environnement du 1er mars 2005.

Parallèlement, afin de faire respecter les réglementations protectrices de l'environnement et parce que la délinquance écologique est préjudiciable à l'espèce humaine, le législateur a érigé le non-respect des dispositions environnementales en infractions écologiques⁵⁴. Les prescriptions environnementales sont ainsi accompagnées de mesures répressives, visant à prévenir et à sanctionner les déprédations commises par l'homme sur le milieu physique et biologique dans lequel il vit. Comme le souligne Jérôme Lasserre-Capdeville⁵⁵, la notion d'environnement constitue désormais une valeur sociale protégée. L'équilibre du milieu naturel et de l'environnement est ainsi recensé parmi les intérêts fondamentaux de la nation, énumérés à l'article 410-1 du Code pénal, et les atteintes à cet équilibre sont sanctionnées. Par conséquent, le droit de l'environnement repose sur de grands principes juridiques et éthiques, résultant du droit international, national ou coutumier, à travers les constitutions ou les lois cadres sur l'environnement. Depuis la conférence de Stockolm, en 1972, se développe ce que Kant a nommé le droit cosmopolitique. Il existe désormais des principes communs aux peuples de la planète, qui expriment une solidarité transterritoriale qui est due à la mondialisation des problèmes d'environnement. Ces faits conduisent, selon le préambule de la *Déclaration de Rio*, à instaurer « un partenariat mondial sur une base nouvelle » en reconnaissant que « la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance. »⁵⁶

La préservation de la nature est la condition de la propre survie de l'humanité. Jonas déjà, en 1970, prônait le « principe de précaution » qui est apparu ces dernières années dans les textes législatifs au niveau supranational⁵⁷, ainsi que dans des documents divers.

Comme le souligne Lévi-Strauss, « les droits qu'on doit reconnaître à l'homme ne sont qu'un cas particulier des droits qu'il nous faut reconnaître au pouvoir créateur de la vie... Le respect de l'homme par l'homme ne peut pas trouver son fondement dans certaines dignités particulières que l'humanité s'attribuerait en propre, car, alors, une fraction de l'humanité pourra toujours décider qu'elle incarne ces dignités de manière plus éminente que d'autres. Il faudrait plutôt poser au départ une sorte d'humilité principielle ; l'homme, commençant par respecter toutes les formes de vie en dehors de la sienne, se mettrait à l'abri du risque de ne pas respecter toutes les formes de vie au sein de l'humanité même. »⁵⁸

⁵⁴ Cf. <http://www.rsemag.com/article.php?titre=Quelle+effectivit%E9+de+la+sanction+p%E9+nale+en+droit+de+l%92+environnemen+nt+%3F&numero=95>, Valérie GODFRIN, *Une protection accrue de l'environnement depuis quatre décennies*, in « Risque Sécurité Environnement - RSE », mai-juin 2010, www.rsemag.com

⁵⁵ LASSERRE-CAPDEVILLE, Jérôme « Le droit pénal de l'environnement : un droit encore à l'apparence redoutable et à l'efficacité douteuse », in NERAC-CROISIER Roselyne, op. cit., p. 13-71.

⁵⁶ Cf. <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm/>, A/CONF.151/26 (vol. I), 12 août 1992

⁵⁷ Résolutions et autres documents de l'Union Européenne, Charte des responsabilités humaines, Charte de la Terre..., article dans la loi sur les nouvelles réglementations économiques...

⁵⁸ LEVI-STRAUSS Claude, entretien avec Jean-Marie Benoist, « L'idéologie marxiste, communiste et totalitaire n'est qu'une ruse de l'histoire », *Humilité principielle devant la vie*, *Le Monde*, 21-22 janvier 1979, p. 14, disponible en ligne <http://bibliodroitsanimaux.voila.net/levistraussmondelong.htm>

Cependant, il s'agit, désormais, d'instaurer le « courage d'assumer la responsabilité », en transformant la crainte en devoir d'agir. C'est pourquoi il est urgent et nécessaire aujourd'hui, que toutes les instances décisionnelles prennent en compte la terre en aiguisant leur conscience de la nature, et que la nature, réfléchie dans la conscience de l'homme, apparaisse à elle-même. Il est de toute première nécessité que l'humanité contracte avec la terre, en inventant pour elle, à l'instar du contrat social, un « contrat naturel » où justice sera rendue à la nature désormais dotée d'une « déclaration universelle des droits de la nature ».